



# Rapport annuel d'activité 2024 GIAPATS

CFA Régional PACA

Des métiers du Social, du Médico-social

## Table des matières

<b>1. Préambule</b> .....	3
<b>2. Le CFA GIAPATS PACA en quelques chiffres</b> .....	5
<b>3. Côté finances :</b> .....	7
<b>4. Effectif et formation</b> .....	7
<b>5. Répartition Homme/Femme dans le secteur</b> .....	10
<b>6. Les résultats aux examens et l’insertion professionnelle</b> .....	11
<b>7. Le Service « Emploi – Formation – Insertion »</b> .....	12
<b>8. Suivi et conseil « droit du travail » - Ruptures des contrats -</b> .....	14
<b>9. Les Actions pédagogiques à l’étranger</b> .....	16
<b>10. Nos partenaires : Employeurs – OPCO</b> .....	16
<b>11. Maître d’apprentissage</b> .....	17
Leurs missions : .....	17
<b>12. Dispositif PRMSE PACA</b> .....	17
<b>13. Qualité</b> .....	18
<b>14. Remerciement</b> .....	19

## 1. Préambule

Dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, de publics en difficulté, de cadre législatif en mutation, l'apprentissage apparaît comme un formidable levier quant à la professionnalisation, la formation et la mise en emploi de ceux qui seront, demain, les forces vives du secteur social et médico-social.

Confrontés à des situations humaines complexes, à des publics diversifiés et un environnement instable, les travailleurs sociaux doivent sans cesse actualiser leurs connaissances, s'adapter et développer leurs compétences. L'apprentissage devient ainsi une composante essentielle de leur professionnalisation, mais aussi un levier de réflexion et d'évolution de leur pratique au regard des changements qui s'opèrent. Il permet aux acteurs du secteur non seulement de répondre aux besoins émergents des publics, mais aussi de participer activement à l'incarnation des missions et des valeurs du travail social, médico-social, de l'Intervention Sociale, de l'Education Populaire, de l'Economie Sociale et Solidaire et de tous les métiers concernant la prise en charge humaine sous toutes ses formes. Il ne s'agit pas simplement d'acquérir un savoir technique ou des compétences, mais bien de devenir acteur de son parcours au travers de métiers porteurs de sens, au sein de structures tout autant engagées.

C'est dans ce contexte que le GIAPATS (Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage dans les métiers du Travail Social), CFA hors les murs s'inscrit depuis les années 2000. L'engagement est au cœur de l'action du CFA GIAPATS, dans l'accompagnement qu'il offre à ses apprentis, aux employeurs qui s'engagent à nos côtés ou encore aux Unités de Formation des Apprentis qui forment les équipes de demain.

L'année 2024 vient marquer un tournant dans la vie de l'association. Des changements ont été opérés sur la composition de son conseil d'administration sous l'impulsion de ses administrateurs, la participation des employeurs vient prendre une place plus importante encore à la faveur de changements de statuts. L'adoption du nouveau projet associatif 2025-2029 vient réaffirmer l'engagement de chacun des acteurs qui adhèrent et compose le CFA GIAPATS dans la qualité attendue au titre de l'apprentissage dans notre secteur. La mutualisation des réflexions et l'idée d'un groupement visant la promotion des métiers du social, du lien social et de l'innovation sociale par la voie de l'apprentissage restent la boussole guidant notre action.

L'accompagnement de nos apprentis constitue pour nous une fierté et une richesse, par l'action de l'équipe du GIAPATS et de ses UFA, nous nous attachons à ce que chaque apprenti ne soit pas perçu comme un simple numéro de dossier, mais que chaque cas mérite une prise en charge spécifique. Nous garantissons la coordination entre les apprentis, leur employeur et l'organisme de formation, avec pour but de garantir les conditions les plus adéquates à l'obtention du diplôme visé. Pour ce faire, l'action du CFA s'organise autour d'aides spécifiques, en lien avec les OPCO, telles que : l'aide au 1<sup>er</sup> équipement, les aides à la mobilité nationale et internationale, programmes de remobilisation et de formation, sensibilisation et intégration des personnes en situation de handicap et autres.

Autre fierté qui caractérise et constitue l'ADN de l'accompagnement du GIAPATS, ce sont les aides sociales, elles représentent l'extension d'un engagement fort du CFA afin de garantir un cycle vertueux aux apprentis que nous accompagnons.

En 2024 encore, nous avons tenu à mettre toutes nos compétences au service des apprentis et des structures qui, malgré les difficultés, continuent de nous accorder leur confiance.

Arrivé en septembre 2024, je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe du GIAPATS pour son accueil et son implication. Je voudrais également remercier les membres du bureau pour leur confiance et particulièrement le Président Christian MEUNIER pour sa présence lors de la vacance de direction.

2024 représente donc une année charnière pour le GIAPATS comme pour beaucoup d'acteurs du secteur, et je crois en notre capacité d'adaptation, afin de faire face à un environnement incertain et en pleine mutation. Je sais que, collectivement, nous pourrons trouver les ressources nous permettant de nous réinventer, tout en continuant d'incarner les valeurs qui sont les nôtres.

Et comme ce sont les apprentis et maitres d'apprentissage qui parlent le mieux de nous et pour nous, je termine avec une citation de l'un d'entre eux qui résume le mieux notre action à tous :

*« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends »* B. Franklin

Franck ADELINÉ  
Directeur du GIAPATS

-----

## **2. Le CFA GIAPATS PACA en quelques chiffres**

Le GROUPEMENT d'INTERET ASSOCIATIF pour la PROMOTION de l'APPRENTISSAGE en TRAVAIL SOCIAL réunit des hommes et des femmes autour d'un idéal : permettre à chacun de s'accomplir dans et par son métier, dans un esprit d'ouverture et de partage. Accueillir, accompagner et former en apprentissage, mobilisent nos UFA en PACA. Le secteur du social, du Médico-social et de l'intervention sociale et solidaire s'empare au fil des années de l'apprentissage, avec l'espoir qu'il entre dans leurs activités.

### **1 CFA Régional du Social en PACA**

(Siege social) : GIAPATS 14, rue Beauvau 13001 MARSEILLE

### **5 DEPARTEMENTS en PACA**

- 04 Alpes-de-Haute-Provence
- 06 Alpes-Maritimes
- 13 Bouches-du-Rhône
- 83 Var
- 84 Vaucluse

### **10 SITES DE FORMATION**

### **5 Unités de Formation par l'Apprentissage (UFA) :**

- IRTS Marseille / Digne les Bains Directeur Général M. Philippe ROUS
- CCPAM Martigues / Directrice Mme Patricia ZUCCA
- IMF Marseille / Directrice Générale Mme Elena ADAS-BLANCO
- HETIS Nice / Directrice Générale M. Philippe FOFANA
- IRFSS Ollioules / Directeur M. Antoine BRUNO

### **5 Antennes d'UFA sites de formation**

- IRTS Marseille les Flamants
- IRTS Digne les Bain
- IMF Avignon
- IMF Arles
- CCPAM Marseille et Martigues

**+ 80 SALARIES des UFA au service de l'apprentissage et du GIAPATS.**

## 10 collaborateurs au GIAPATS

- Directeur : Eric OBJOIS / Franck ADELIN (à partir de mi-septembre)
- Assistante de Direction : Chantal ERNANDEZ
- Secrétaire : Alexandra MANON
- Assistante Secrétaire : Sylvie DUPONT
- Comptable : Fabien DOMINGUEZ
- Chargé de développement : Zidane ALFEINI
- Assistante Comptable (en contrat d'apprentissage) : Anne COSTA
- Conseiller Insertion Professionnelle (en contrat d'apprentissage) : Michaël CARNEIRO
- Conseiller Insertion Professionnelle (en contrat d'apprentissage) : Josie LEONARD
- Formateur pour adultes (en contrat d'apprentissage) : Salim BENFODDA

## 11 Bénévoles au Conseil d'Administration

A l'occasion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 juin 2024, de nouveaux statuts ont été adoptés. Il en résulte une nouvelle répartition des sièges, ainsi qu'une représentation accrue des employeurs. Le nouveau Conseil d'Administration est composé comme suit :

L'association est administrée par un conseil d'administration de quinze (15) membres adhérents de l'association, non-salariés de l'association, élus par l'assemblée générale à bulletin secret pour 6 ans.

Il est composé de **quatre (4) membres de droit** désignés par les deux organismes de formation (Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée : CCPAM et Institut Régional du Travail Social Paca-Corse : IRTS Paca-Corse, adhérents au Giapats, de **deux (2) membres représentant de nouvelles UFA** et **neuf (9) membres adhérents représentant les employeurs ou les groupements d'employeurs** des secteurs d'activité couverts par l'activité du Giapats.

En décembre 2024, le Giapats avait retrouvé un bureau au complet et un conseil d'administration dont tous les sièges sont occupés pour la partie employeurs. L'implication de chacun dans ces temps de crise et d'incertitude révèle l'importance d'un projet commun porté autour de la formation des futurs professionnels et travailleurs sociaux de notre secteur, mais vient également réaffirmer une volonté de travail collaboratif et mutuel autour de notre CFA.

Un bureau engagé à nos côtés :

Président :	M. Christian MEUNIER
Vice-président :	M. Vincent GOMEZ-BONNET
Secrétaire :	M. Jean-François BESSIERES
Secrétaire adjoint :	Mme Sophie CIBRON
Trésorier :	M. Julien COCLET
Trésorier adjoint :	M. Giles PIAZZA

### 3. Côté finances :

**6 673 660€ de chiffre d'affaires en 2023**

**5 078 003€ de chiffre d'affaires en 2024**

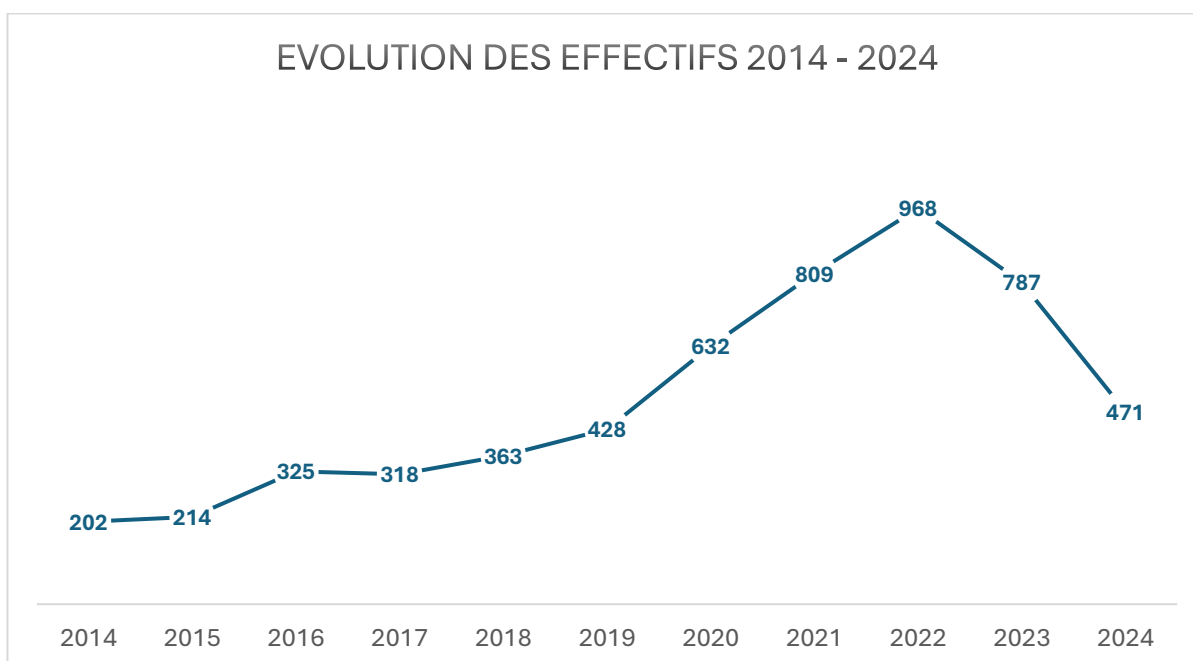
**Soit une baisse de 25%**

La baisse du chiffre d'affaires reflète la perte de vitesse de l'activité qui est principalement due au départ des UFA (Hétis, IMF et Croix Rouge). Ce départ ayant été acté en 2022 plus la majeure partie d'entre elles, les sorties s'étalent sur deux ou trois ans selon le diplôme préparé. Il est donc à prévoir que la baisse continue jusqu'à la fin 2025, pour atteindre un point d'équilibre en 2026 avec les 2 organismes de formation restants.

La trésorerie quant à elle baisse au 31 décembre de 5,3 %, mais c'est la capacité d'autofinancement qui vient être le plus impactée par la baisse d'activité. Elle passe d'une situation positive (+ 80 000€) à une situation négative (-175 000€) ce qui traduit une consommation de trésorerie face à une activité en baisse et des charges fixes qui restent élevées.

Toutefois, le fonctionnement du GIAPATS induit un Besoin en fonds de roulement qui reste négatif et assure un fonctionnement sain pour le GIAPATS, les versement clients ne sont effectués qu'une fois les factures OPCO encaissées. Autrement dit, les dettes à court terme excèdent les actifs à court terme (créances).

### 4. Effectif et formation



**Au 31 Décembre 2023**  
**787 apprenti(e)s**

**- 40%**

**Au 31 Décembre 2024**  
**471 apprenti(e)s**

**Rappel : -19% d'augmentation entre 2023 et 2024**

## Répartition des 787 Apprenti(e)s par UFA en 2023

IRTS Marseille	IRTS Digne	HETIS Nice	IMF Marseille	IMF Arles + Avignon	CCPAM Martigues	IRFSS Ollioules
241	49	127	130	87	38	115

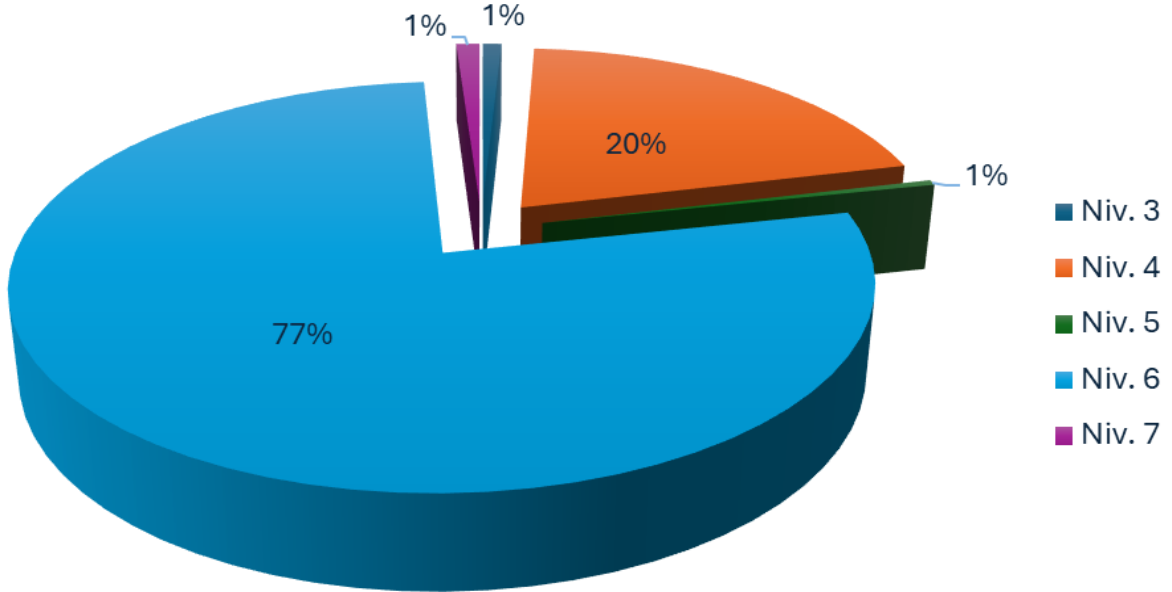
## Comparatif avec les 471 apprenti(e)s en 2024

IRTS Marseille	IRTS Digne	HETIS Nice	IMF Marseille	IMF Arles + Avignon	CCPAM Martigues	IRFSS Ollioules
250	60	24	48	34	23	32

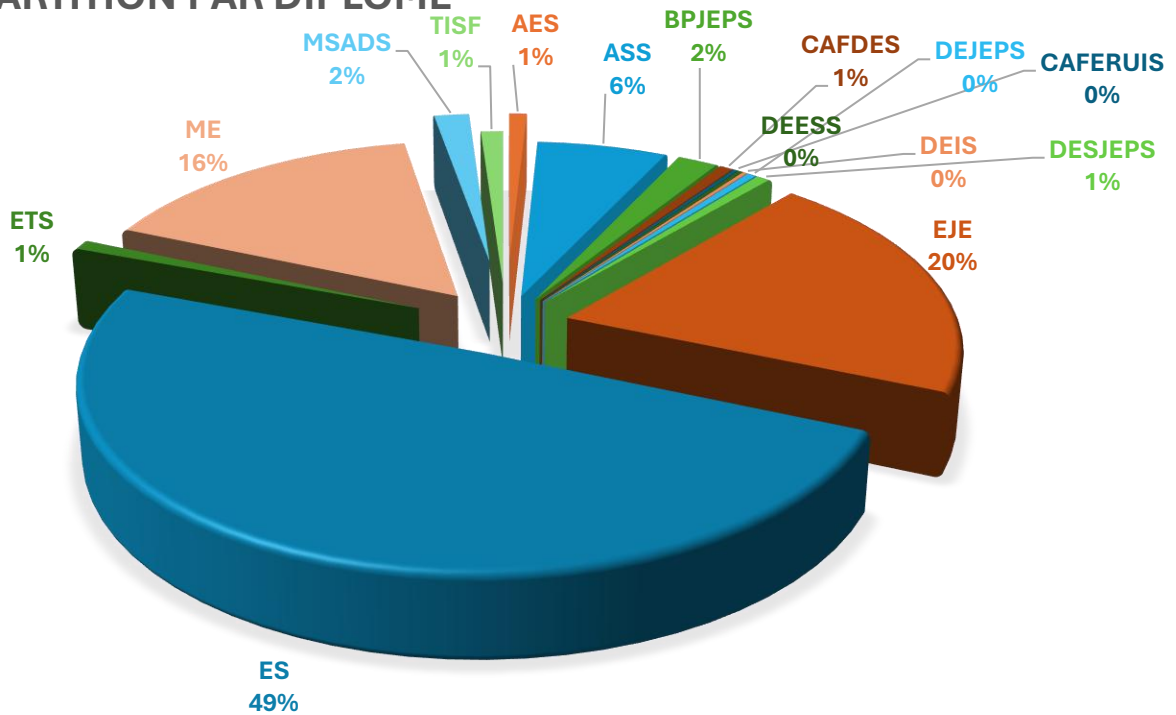
## 17 FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE par les UFA en 2024

Formations proposées	2024	2023
AES (Accompagnant·e éducatif et social)	4	14
ASS (Assistant·e de service social)	29	42
BPJEPS (de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)	9	21
CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service)	3	2
CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)	1	0
DEESS (Dirigeant d'entreprise de l'économie sociale et solidaire)	1	0
DEJEPS (de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)	2	0
DESJEPS (de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)	3	3
EJE (Éducateur·trice de jeunes enfants)	95	149
ES (Éducateur·trice spécialisé·e)	232	339
ETS (Éducateur·trice technique spécialisé·e)	4	5
IS (Ingénierie Sociale)	1	0
ME (Moniteur-éducateur / Monitrice-éducatrice)	74	194
MSADS (Médiateur·trice social·e accès aux droits et services)	8	8
TISF (Technicien·ne de l'intervention sociale et familiale ou Travailleur·euse familial·e)	5	3
TP Conseil en Insertion Professionnelle	0	6
TP Moniteur d'Atelier	0	1
<b>Total général</b>	<b>471</b>	<b>787</b>

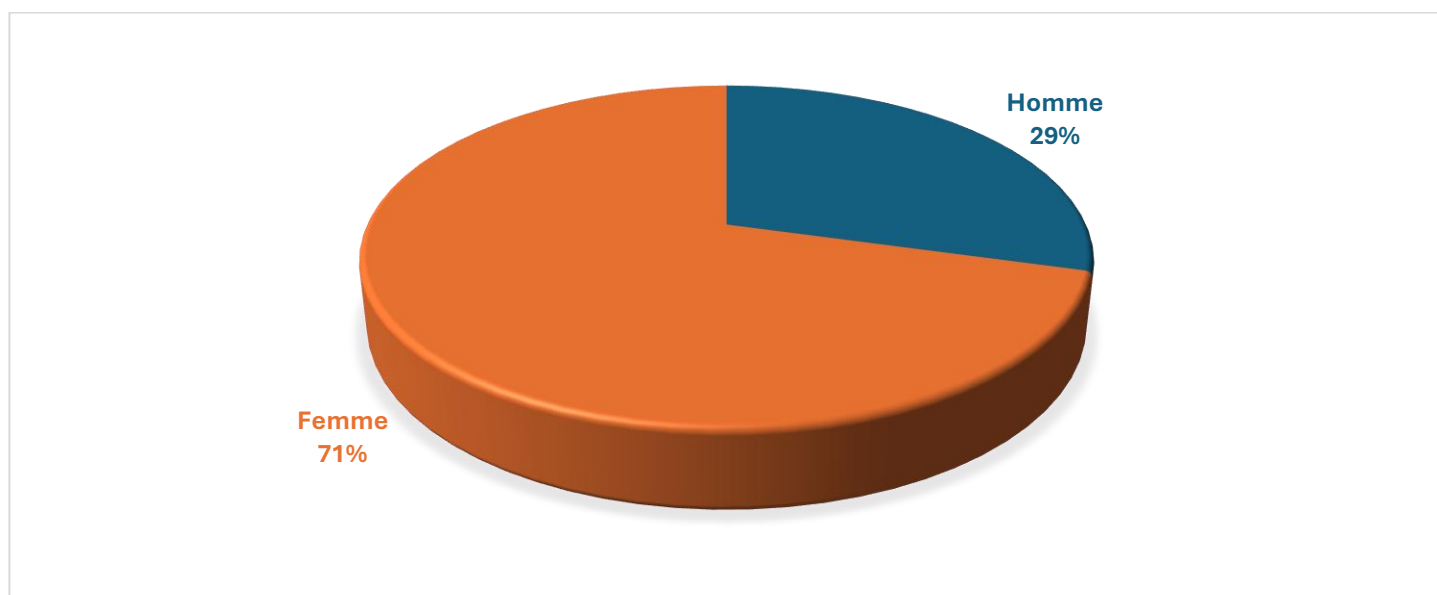
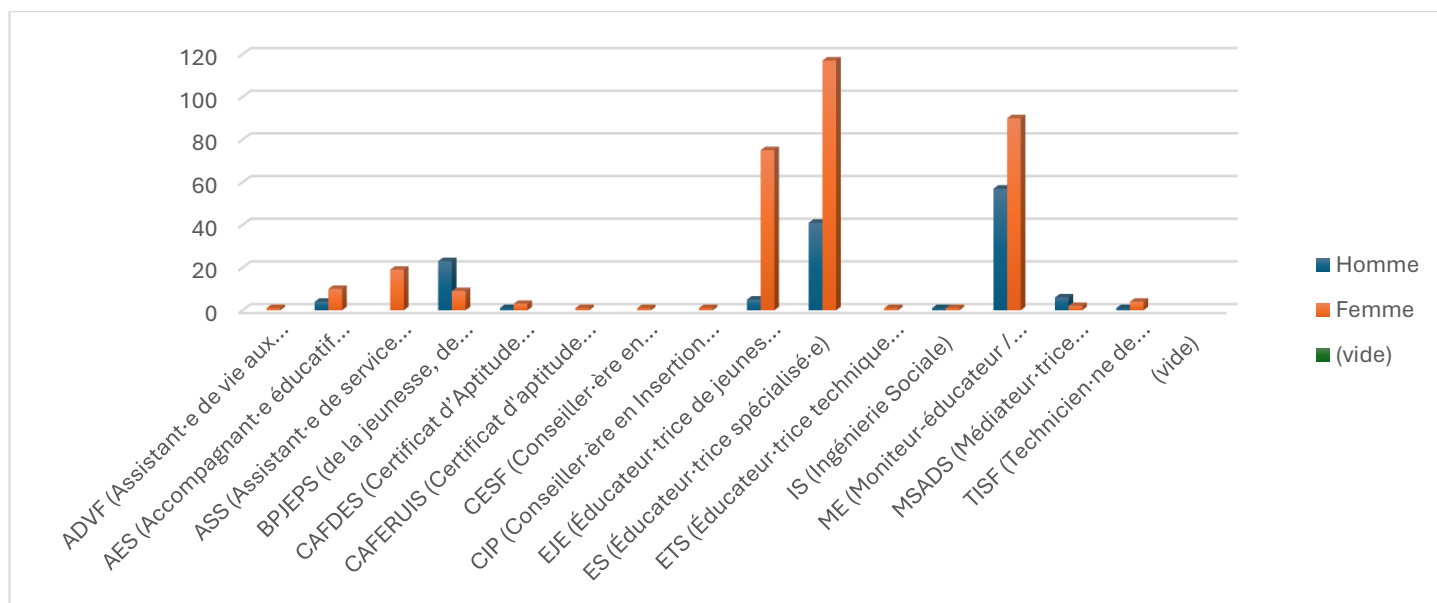
## Répartition par niveau de diplôme



## RÉPARTITION PAR DIPLÔME



## 5. Répartition Homme/Femme dans le secteur



## 6. Les résultats aux examens et l'insertion professionnelle

Le taux de réussite global atteint **76%** sur l'ensemble des diplômés du GIAPATS

IRTS Marseille	IRTS Digne	HETIS Nice	IMF Marseille	IMF Avignon	CCPAM Martigues	IRFSS Ollioules
78%	92%	70%	75%	74%	83%	97%

- Résultats par formation

DE EJE	DE ES	DE ASS	DE ME	MSADS	DE AES	DE TISF	BPJEPS	Autres
87%	79%	75%	77%	100%	86%	67%	60%	100%

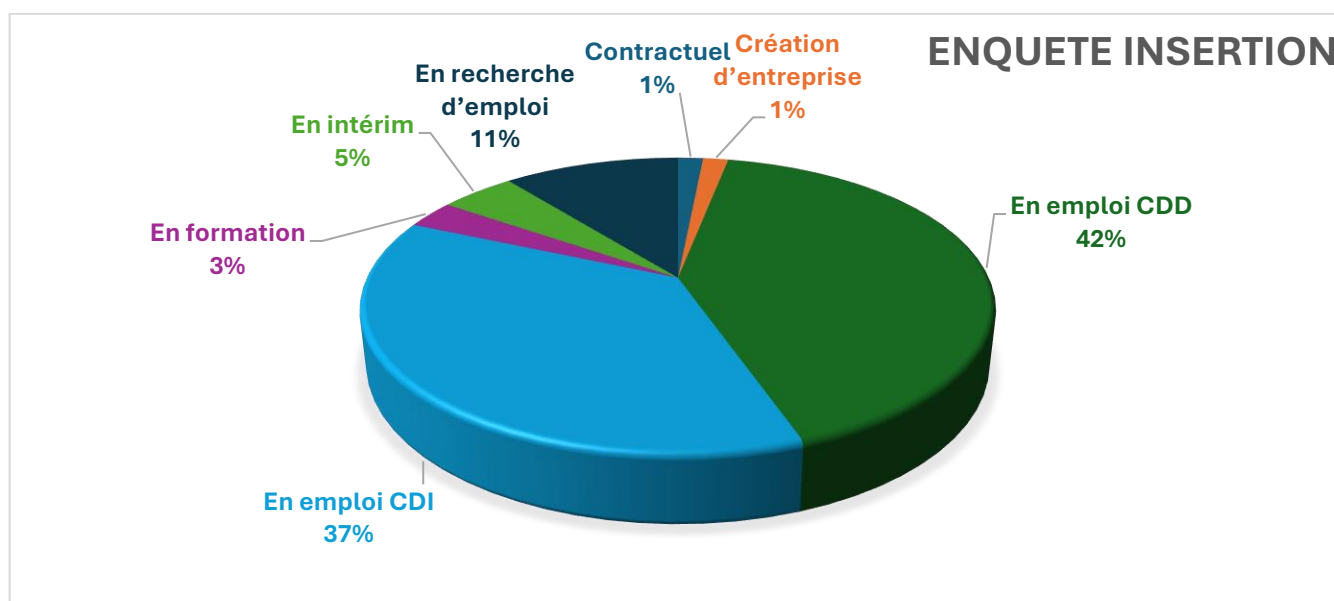
Nota : sont pris en compte les candidats inscrits et présents



- L'insertion professionnelle

L'enquête d'insertion professionnelle nous révèle un très bon taux d'insertion dans la vie active, avec 85% des apprentis diplômés sortant du GIAPATS qui intègrent un emploi salarié.

Cette situation s'explique notamment par une tension du bassin d'emploi de plus en plus importante et une difficulté des employeurs à recruter. Les apprentis n'ont donc aucun mal à trouver un emploi à l'issue de leur formation.



## 7. Le Service « Emploi – Formation – Insertion »

Après une année très mouvementée et difficile sur le service, nous avons dû revoir la composition de celui-ci et revenir à une équipe plus restreinte.

- **Recrutement :**

Nous avons repris les relations lancées auparavant et consolidé nos partenariats avec les prescripteurs à l'emploi, afin de garantir une fluidité d'informations et donc de recrutement pour le compte de nos UFA et employeurs.

Le partenariat est conclu entre les antennes France Travail, les Missions Locales, les CAP emploi a continué et s'est accentué afin de travailler à la reconnaissance du secteur et le rendre plus visible.

Nous avons pris attache avec l'école de la deuxième chance en fin d'année afin d'élargir le public cible et nous faire connaître. Les antennes de Marseille et des Alpes ont été rencontrées.

Un travail de sensibilisation et de connaissance du secteur est effectué auprès des prescripteurs, afin d'affiner les orientations qui nous sont faites et travailler sur les ruptures dues à la méconnaissance du secteur par les candidats.

- **Aides aux apprentis :**

Sous la responsabilité des affectations des aides de Michael CARNEIRO (CIP), Sylvie DUPONT assistante au service secrétariat administratif et gestion, a en charge le suivi des aides de mobilité pour les apprentis.

Deux référents ont été nommés :

- Michael CARNEIRO référent handicap
- Fabien Dominguez référent mobilité

Les aides proposées par le GIAPATS se divisent en deux catégories principales :

- Les aides de droit commun octroyées par les OPCO ou dispositifs nationaux
- L'aide sociale ou encore aide exceptionnelle CFA GIAPATS qui définit l'engagement que le CFA et ses équipes mettent dans le suivi et l'aide offerte aux apprentis

Les aides financées et octroyées par les dispositifs nationaux sont de différentes natures :

- Aide à la mobilité internationale
- Aide au permis
- Aide au premier équipement
- Aide spécifique RQTH

L'aide sociale, quant à elle, est attribuée après analyse du besoin aux apprentis se retrouvant en difficulté et nécessitant une impulsion afin de ne pas se retrouver en situation de rupture.

## Affectation des aides du GIAPATS en 2024

### AIDE SOCIALE

Situation	Nbre apprentis	Montant
Mobilité	90	36 618.25 €
Hébergement	23	12 538.61 €
Difficultés financières	8	3 650,77 €
Matériel (PC, voiture...)	15	2 550.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>55 357.63 €</b>

### AIDE AUX APPRENTIS AYANT UNE RQTH

AIDES RQTH	IMF	IRTS	HETIS	IRFSS	CCPAM	TOTAL
<b>Nombre Apprentis</b>	1	5	1	0	1	<b>8</b>
<b>Montant</b>	730.12 €	6 415.50 €	723.72 €	0.00 €	729.37 €	<b>8 598.71 €</b>

### AIDE AU 1<sup>er</sup> EQUIPEMENT

MONTANT TOTAL	96 182.84 €
NBRE APPRENTIS	206
MOYENNE / APPRENTI	466.91 €

- [Suivi des parcours des apprentis :](#)

Michael CARNEIRO, épaulé par Josie Léonard, a mené à bien les objectifs visés :

- Renforcer le partenariat avec les missions locales
- Intervenir sur les terrains (job-dating, Salons...)
- Recruter pour les futures promos de : CIP, ME et AES
- Organiser la rentrée 2024 afin de rencontrer les apprentis dans le cadre du droit et du devoir.

- **Information, communication et promotion des métiers :**

Comme chaque année, l'équipe du GIAPATS est mobilisée sur des Salons, Job-dating ou forums.

Salim BENFODDA a plus particulièrement été mobilisé sur des interventions dans les lycées dans le cadre d'un partenariat avec le Pôle de Service à la Personne. Il a également été mobilisé sur des formations dispensées dans différents organismes de formation, dont nos UFA, afin de sensibiliser le public sur les travailleurs en situation de handicap.

En 2024, le CFA a participé à plusieurs salons à Marseille : Le salon de l'apprentissage organisé par l'étudiant, le salon jeunes d'avenir sur lequel nous étions invités par l'OPCO Santé ou encore d'autres salons organisés dans les Alpes de Haute Provence.

Nous avons participé aux journées portes ouvertes de l'IRTS sur Marseille et Digne les Bains.

La collaboration entre le CERFAH (CFA du Sanitaire) et le GIAPATS (CFA du Social) permet de mutualiser les actions d'interventions auprès des lycées afin de promouvoir l'apprentissage et les métiers des 2 secteurs.



## **8. Suivi et conseil « droit du travail » - Ruptures des contrats -**

Durant la **période probatoire des 45 premiers jours** de formation (consécutifs ou non), l'employeur ou l'apprenti peut rompre le contrat sans avoir à fournir un motif précis. De plus, cette rupture ne nécessite pas de respecter un délai de préavis. Sur un plan national, le nombre de ruptures est en hausse importante. De nombreux apprentis n'ont pas pris le temps de découvrir le métier et le secteur d'activité. L'idée de prépas apprentissage refait ainsi surface afin de palier à ce constat.

Pour faire valoir son droit à la démission, l'apprenti doit, sauf exception, saisir le *médiateur de l'apprentissage* désigné par les chambres consulaires dont il dépend et informer son employeur dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception.

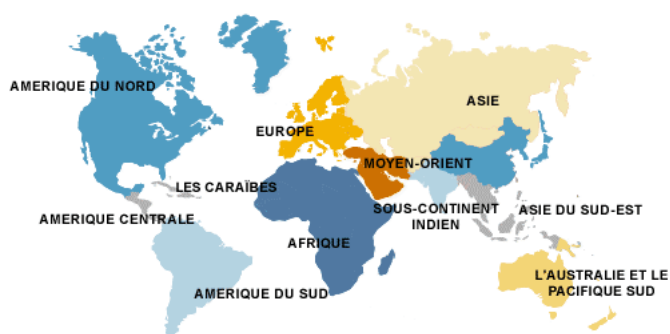
Le GIAPATS, quant à lui, préconise la rupture d'un commun accord favorisant ainsi la relation entre les différentes parties. Toutefois, cela n'est pas toujours suivi et le CFA doit se positionner en tiers, afin de prendre des décisions sur la poursuite ou non de la formation.

Ruptures	AES	ASS	BPJEPS	EJE	ES	ME	MSADS	Total général
<b>Rupture à l'initiative de l'apprenti-e avec préavis</b>					1			1
<b>IRFSS</b>					1			1
<b>Rupture à l'initiative de l'apprenti-e avant le début du contrat</b>				1	3			4
<b>IRTS DIGNE LES BAINS</b>				1				1
<b>IRTS SALYENS</b>					3			3
<b>Rupture d'un commun accord</b>	2	1	3	13	31	20		70
<b>COLLEGE COOPERATIF</b>			3					3
<b>HETIS</b>				2	2	2		6
<b>IMF ARLES</b>				1				1
<b>IMF AVIGNON</b>				2	1	2		5
<b>IMF MARSEILLE</b>		1			6	9		16
<b>IRFSS</b>				2	1	2		5
<b>IRTS DIGNE LES BAINS</b>				2	3	2		7
<b>IRTS FLAMANTS</b>	2			4		3		9
<b>IRTS SALYENS</b>					18			18
<b>Rupture en cas d'obtention du diplôme</b>				1				1
<b>IRFSS</b>				1				1
<b>Rupture en cas de faute grave ou de manquements</b>			1		1	1		3
<b>COLLEGE COOPERATIF</b>			1					1
<b>IRTS FLAMANTS</b>						1		1
<b>IRTS SALYENS</b>					1			1
<b>Rupture pendant les 45 premiers jours</b>			6		3	8	1	18
<b>COLLEGE COOPERATIF</b>			6				1	7
<b>IMF MARSEILLE</b>						1		1
<b>IRTS DIGNE LES BAINS</b>						2		2
<b>IRTS FLAMANTS</b>						5		5
<b>IRTS SALYENS</b>					3			3
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>97</b>

<b>Rupture à l'initiative de l'apprenti-e avec préavis</b>	<b>1%</b>
<b>Rupture à l'initiative de l'apprenti-e avant le début du contrat</b>	<b>4%</b>
<b>Rupture d'un commun accord</b>	<b>72%</b>
<b>Rupture en cas d'obtention du diplôme</b>	<b>1%</b>
<b>Rupture en cas de faute grave ou de manquements</b>	<b>3%</b>
<b>Rupture pendant les 45 premiers jours</b>	<b>19%</b>

## 9. Les Actions pédagogiques à l'étranger

Le GIAPATS maintient sa politique d'accompagnement des apprentis ayant le projet d'effectuer un stage de 8 semaines à l'étranger. La contribution financière de l'Etat via l'OPCO permet d'obtenir une aide de 500€. Quant au GIAPATS, il peut verser une aide complémentaire plafonnée à 1500€.



En 2024, le GIAPATS a pu soutenir le projet de certains apprentis qui souhaitent, en accord avec leur employeur, passer les 8 semaines de stage hors emploi dans un autre pays. A titre d'exemple, deux apprentis de l'association Dunes ont pu partir dans le cadre d'une mission humanitaire au Maroc.

## 10. Nos partenaires : Employeurs – OPCO

**+650** Partenaires Employeurs du secteur du social, du médico-social et de l'intervention sociale, constituent le réseau du GIAPATS sur les départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur et Corse. Associations, Sociétés, Ministères ou encore collectivités territoriales sont les structures employeurs des apprentis du CFA GIAPATS.

**+7** Partenaires financeurs de l'apprentissage : Les OPCO Opérateur de compétences, ont pour missions de financer entre autres, les formations en alternance, les montants sont arrêtés par France Compétences, le GIAPATS applique la tarification en vigueur sans majoration à l'employeur.

Le GIAPATS travaille en collaboration avec 6 OPCO sur les 11 OPCO existants et le CNFPT.

## **11. Maître d'apprentissage**

Désigner un Maître d'apprentissage dans le cas d'un contrat d'apprentissage est une obligation, mais surtout l'opportunité de sécuriser le parcours de formation de l'alternant et de favoriser la transmission des compétences et du savoir-faire.

### ***Leurs missions :***

- Accueillir, guider et encadrer l'alternant.
- Organiser son activité au quotidien et contribuer à l'acquisition des compétences correspondant à la certification / qualification préparée.
- Veiller au respect de l'emploi du temps.
- Assurer la liaison avec l'organisme de formation ou le CFA.
- Participer à l'évaluation du suivi de la formation.

C'est dans un esprit de bienveillance, que le GIAPATS accompagne de nombreux Maîtres d'apprentissage. Les situations traitées sont variables avec deux points qui reviennent souvent : la posture de leur apprenti en remplacement d'un salarié et la responsabilité de l'apprenti dans la fonction donnée.

Depuis septembre 2023, le module de 3h30 « comment insérer et accompagner un apprenti ayant un handicap » est dispensé par Salim BENFODDA (celui-ci étant rémunéré).

Le GIAPATS a été agréé le 1<sup>er</sup> août 2023 par la DREETS pour former et préparer les futurs Maîtres d'apprentissage et tuteurs à la certification nationale.

## **12. Dispositif PRMSE PACA**

Le Conseil Régional SUD déploie un programme régional de Médiation sociale aux abords des lycées situés en PACA. Ce programme s'appuie sur la mobilisation d'un large partenariat d'acteurs, engagé autour d'un double objectif :

- Prévenir l'incivilité, le décrochage éducatif, les conduites à risque, la délinquance et les risques de radicalisation des jeunes lycéens ;
- Soutenir la professionnalisation, la qualification et l'insertion professionnelle des médiateurs dans le secteur du travail social.

Depuis 2016, le GIAPATS est le CFA coordinateur des modalités financières et pédagogiques dans un esprit de bienveillance. A l'initiative d'un apprentissage au modèle d'un compagnonnage, il va instaurer un travail d'équipe regroupant l'ensemble des partenaires et acteurs de la formation.

➤ **Sont engagées dans ce dispositif 4 UFA du GIAPATS :**

- HETIS pour les Alpes Maritimes
- L'IRFSS pour le Var
- L'IMF pour le Vaucluse et Bouches du Rhône
- L'IRTS pour les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

➤ **7 Associations employeurs portent ce dispositif**

- LVP pour le Var
- APEA pour le Var
- PAJE pour les Alpes Maritimes
- MONTJOYE pour les Alpes Maritimes
- AMCS pour le Vaucluse et Bouches du Rhône
- DUNES pour le Vaucluse et Bouches du Rhône
- ADSEA 04 pour les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

### **13. Qualité**

2024 a été l'occasion de défendre le sérieux et la qualité du suivi que propose le GIAPATS. En effet, la fin d'année a été l'occasion d'un audit de renouvellement pour notre certification Qualiopi. Grâce à l'engagement de toute l'équipe, l'accompagnement d'une consultante et un référent, Michael CARNEIRO, le GIAPATS a été certifié le 6 janvier 2025. L'accompagnement de nos deux UFA sur le lancement de cet audit a envoyé le signal d'un partenariat fort et a pu rassurer l'auditrice.



## 14. Remerciement

Ce rapport a été possible grâce à l'ensemble de l'activité professionnelle des équipes du GIAPATS, ainsi qu'à l'activité pédagogique « apprentissage » réalisée par ses UFA :

Comme évoqué à l'occasion de ce rapport d'activité, 2024 a été une année de défi pour le GIAPATS et ses équipes. Des remerciements s'imposent donc pour l'engagement d'une équipe ayant à cœur de fournir un suivi de qualité à nos apprentis et un engagement fort et renouvelé de la part de nos administrateurs.

Le GIAPATS a connu des turbulences, mais cela nous a conduit à renouveler un projet associatif qui se veut ambitieux et en phase avec les évolutions de notre secteur. Ce n'est qu'un début, les défis qui nous attendent et les mutations qui s'opèrent sur le secteur de l'apprentissage d'une part et celui du travail social d'autre part, nous imposent de nous renouveler et de répondre aux nouveaux besoins du secteur.

Grâce à l'engagement de chacun, au travail de mutualisation et à des partenariats plus forts, nous saurons renouveler la dynamique du CFA et en faire un instrument au service de son secteur, ses employeurs, ses organismes de formation, mais plus encore un repère pour ses apprentis qui sont le futur de notre profession.

Franck ADELINÉ,  
Directeur du Giapats